



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____
Telephone No. – No de téléphone

(____)_____
Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Lignes anonymes de signalement de la fraude interne et de l'utilisation malveillante de l'ARC	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000318737/A	Date (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj) 2015-01-19
Amendment No. - N° modif. 004	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2015-01-21 (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj) at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EST /HNE Eastern Standard Time/ Heure Normale de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom Phuong Ly Address – Adresse - See original document/ voir document original E-mail address – Adresse de courriel – Phuong.Ly@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone (613) 957-3291	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 004 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP ; et
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q.24 Exigence SC-7 (9). L'ARC a demandé que le fournisseur mette en place des mécanismes de détection d'extrusion. Cependant, la détection d'extrusion vise clairement un plus grand environnement avec beaucoup de points d'accès (comme un fournisseur d'accès Internet (FAI)), dans lequel de nombreux utilisateurs auraient accès à des ressources informatiques, ce qui n'est pas le cas de notre société de notre solution. Puisqu'un accès privilégié au niveau du système est limité à seulement une poignée de personnes, et puisque nous disposons d'une capacité élargie de détection d'intrusion, nous estimons qu'il est inutile d'engager des coûts de personnel et d'infrastructure exorbitants associés à la détection d'extrusion, car aucun autre client n'a jamais demandé cette fonctionnalité. La mise en œuvre d'un tel système s'avérerait trop coûteuse pour nous afin qu'on présente une soumission à cette DDP. Serait-ce acceptable que l'ARC laisse tomber l'exigence SC-7 (9) si l'on fournit des preuves claires que des mécanismes de détection d'intrusion sont en place?
- R.24 À la suite d'un examen approfondi, l'ARC supprimera l'exigence obligatoire SC-7 (9) puisque celle-ci concerne la détection des exclusions, ce qui n'est pas nécessaire pour cette solution.

2. MODIFICATIONS À LA DDP

06. À l'annexe A-3 : EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :

Supprimer :

SC-7 (9)	PROTECTION DES FRONTIÈRES	Le système d'information, au niveau des interfaces gérées, interdit le trafic réseau et vérifie les utilisateurs internes (ou le code malveillant) qui représentent une menace pour les systèmes d'information externes.
----------	---------------------------	--

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.